

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT
DE BESANCON**

CANTON DE SAINT VIT

**COMMUNE DE SAINT VIT
25410 SAINT-VIT**

**EXTRAIT
Du Registre de délibérations du Conseil Municipal
Séance du mois de juillet**

Date de convocation :

3 juillet 2020

Date d'affichage :

17 juillet 2020

**Nombre de conseillers
en exercice :**

27

N° : 4

Objet de la délibération :

Délégation à un membre
du Conseil Municipal :

Résultat du vote

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt le dix-juillet à 20 h 00

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

Pascal ROUTHIER, Maire

Secrétaires : Anne BIHR, adjoint assistée de Julien MOREL

Etaient présents : Pascal ROUTHIER, Dominique NICOLIN, Anne BIHR, Thierry COURTOIS, Viviane GAUDEL, Jean-Louis MONTRICHARD, Pascal HERRMANN, Nathalie MULENET, Jean-Luc REMOND, Réjane SIZINE, Alain OLIEL, Laurence CORNIER, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-France BARRAUX, Stéphane PRETTE, Marie-Lise LAMIDEY, Arnaud VERDENET, Edith REBILLET, Laurent THIRIOT, Sophie CHARRIERE, Serge DEMARTHE, Jeannine VIENNET, Carlos FONTINHA RODRIGUES

Procurations : Annick JACQUEMET à Pascal ROUTHIER
Martine COMPANT à Anne BHIR
Valérie BORDY à Jean-Louis MONTRICHARD
Arnaud BOVIGNY à Nathalie MULENET

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures, l'Assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du 10 juin 2020. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

L'article L.2122-18 du CGCT permet également au Maire de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à des membres du conseil municipal.

Il est proposé la création d'une nouvelle délégation :

Article 1er :

A compter du 10/07/2020, délégation de fonctions est confiée à **Madame Marie-France BARRAUX**, sous la coordination du Maire, dans les domaines suivants :

- Délégation liée à l'animation et au développement de la Maison des Services au Public et des services à la population,
- Relations avec les administrations, les administrés et les usagers.

Article 2 :

Mme Marie-France BARRAUX aura délégation de signature du Maire pour toutes questions administratives, réglementaires et financières se rapportant à la mission définie ci-dessus.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adoptent cette proposition de délégation.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

